

Sommaire

TRIMESTRIEL : LE NUMÉRO 2,50 € / 4 NUMÉROS 5,50 €

VIE NATIONALE

- 4 Estuaire de la Loire
- 6 Notre Fédération Régionale
- 8 Réglementation
- 11 Willy SCHRAEN : son tour de France annuel

VIE ASSOCIATIVE

- 26 Les Jeunes Chasseurs
- 27 « La bonne balle »
- 28 UNUCR / Piégeurs
- 29 AFACCC 44

VIE LOCALE

- 30 Calendrier des ball-trap 2020
- 32 A votre écoute

VIE FÉDÉRALE

- 12 Financement du budget « dégât »
- 17 Cooptation et recrutement
- 18 INFO VÉTO
- 20 Piégeage
- 22 Secteurs des louvetiers
- 25 Actualités

ET PLUS ENCORE !

- 34 Recette / Petites annonces
- 35+ Jeu

Directeur de publication et représentant légal :
Dany ROSE

Rédaction :
FÉDÉRATION DES CHASSEURS
DE LOIRE-ATLANTIQUE
12 bis boulevard François Blancho
44204 NANTES

Tous droits de reproduction réservés

Photo de couverture : ©FDC 44

Régie publicitaire : 02.40.89.94.88

Conception - Réalisation - Impression :



Imprimerie Offset 5
ZA 3 rue de la Tour
85150 LA MOTHE ACHARD



Commission paritaire : 0121 G 93 820

N°ISSN : 2649-0676

Dépôt légal : mars 2020

SAGA NUTRITION ZA de Lagat • 63120 COURPIERE
04.73.53.25.00 • www.saga-nutrition.com

Livraison à partir de 3 sacs jusqu'à 32 palettes
Nous contacter pour les conditions

FABRIQUÉ EN FRANCE

PRIX DIRECT FABRICANT

TRADITION 26/12 SAVEUR, 29/14 TONUS, JUNIOR JUNIOR

Excellente digestion et appétence avec nos croquettes

CHASSE PRO QUALITÉ PROFESSIONNELLE
25/10, 28/13, 31/14

Armurerie du Rodoir

DESTOCKAGE VERNEY CARRON

FUSIL SEMI-AUTOMATIQUE V12 Pleine Canon 71 Ci éprouvé bille d'acier
~~877€ TTC~~
699€ TTC

NOUVEAUTÉ VERNEY CARRON

SPEEDLINE SYNTHÉTIQUE NOIRE Calibre 30/06
1 795€ TTC
+ SÉANCE DE SANGLIER COURANT OFFERTE

NOUVEAUTÉ 25 CARTOUCHES
Annuaire du Rodoir
"La Estivonne"

CARTOUCHE LA BRIERONNE
BOURRE GRASSE 32 GR Calibre 12 Prix : 12.50 €
BOURRE GRASSE 36 GR Calibre 12 Prix : 12.95 €
BOURRE JUPE 36 GR Calibre 12 Prix : 12.95 €

10% de remise pour 10 boîtes

02 99 90 72 83
18 Bd de Bretagne **LA ROCHE BERNARD**
armureriedurodoir@orange.fr

Edito



CHÈRES AMIES CHASSERESSES, CHERS AMIS CHASSEURS,



Dany ROSE et Willy SCHRAEN

Chères adhérentes, chers adhérents,

Vous avez été plus de 50% à choisir la validation nationale à 200 euros (cf page 24).

C'est une véritable simplification pour la mobilité, et c'est l'esprit de la Nouvelle Réforme de la Chasse Française qui avance.

Aussi, je vous félicite d'avoir fait ce choix.

Enfin un permis national accessible à tout le monde, dont le prix est divisé par deux. On peut dire que c'est une vraie avancée qui s'ouvre pour la chasse populaire.

Par un décret national, nous venons d'obtenir la possibilité de chasser le sanglier jusqu'au 31 mars, sans formalités administratives supplémentaires et dans les mêmes conditions que les mois précédents : affût, approche, battue organisée.

C'est également une avancée et je vous encourage à y participer.

Lors de la saison passée, plus de 600 sangliers ont été prélevés durant le mois de mars. Vu la conjoncture actuelle, nous pouvons dire que ce décret arrive au bon moment.

Lors de nos réunions de secteurs, nous vous avons confirmé que le timbre départemental « Grand Gibier », servant à financer le coût des dégâts agricoles, allait être supprimé à compter de la prochaine saison cynégétique.

En effet, depuis cette saison 2019/2020, il ne remplit plus suffisamment son rôle pour abonder correctement le compte des dégâts de grand gibier (voir pages 12/13).

Afin d'y pallier, 2 outils juridiques vous seront proposés :

- la Cotisation Territoriale (CT), déjà instaurée dans nos statuts par le vote à notre Assemblée Générale de 2019.

Elle me paraît la solution la plus appropriée à la réussite de la gestion des populations de sangliers pour réellement faire baisser le coût des dégâts agricoles devenus insupportables pour tous nos chasseurs et amis agriculteurs.

L'un de va pas sans l'autre, si nous voulons payer moins de dégâts agricoles, nous devons faire baisser le cheptel « sanglier » d'une manière significative.

- le bracelet de marquage « sanglier ».

C'est un outil qui va à l'inverse du but recherché. A l'époque, il a été mis en place pour gérer l'espèce peu présente sur le territoire français et dont le but était de faire augmenter les populations de grand gibier.

Il serait irresponsable en ces moments difficiles pour notre Fédération et le monde agricole d'utiliser cet outil contre-productif et qui, de fait, continuera à faire exploser le coût des dégâts.

Chères Amies Chasseresses, Chers Amis Chasseurs, il faudra prendre une décision importante sur ce sujet délicat, avant la prochaine saison cynégétique.

Je vous fais confiance car je connais votre sens des responsabilités.

Le Conseil d'Administration et moi-même vous proposeront donc, le jour de notre Assemblée Générale de voter, à bulletin secret, la cotisation territoriale à 1€/ha ou l'instauration d'un bracelet « sanglier » à 100 € l'unité.

Ce sont les deux seuls outils légaux que nous avons pour remplacer notre timbre départemental « Grand Gibier ».

Je vous donne donc rendez-vous, pour ce moment capital, le 18 avril 2020, à ST-SÉBASTIEN/LOIRE, comme d'habitude.

Amitiés en St-Hubert.

Dany Rose,
Président.